

Le nouvel ordre de bataille selon la réorganisation de 1961

Autor(en): **Rapp**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **107 (1962)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343092>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

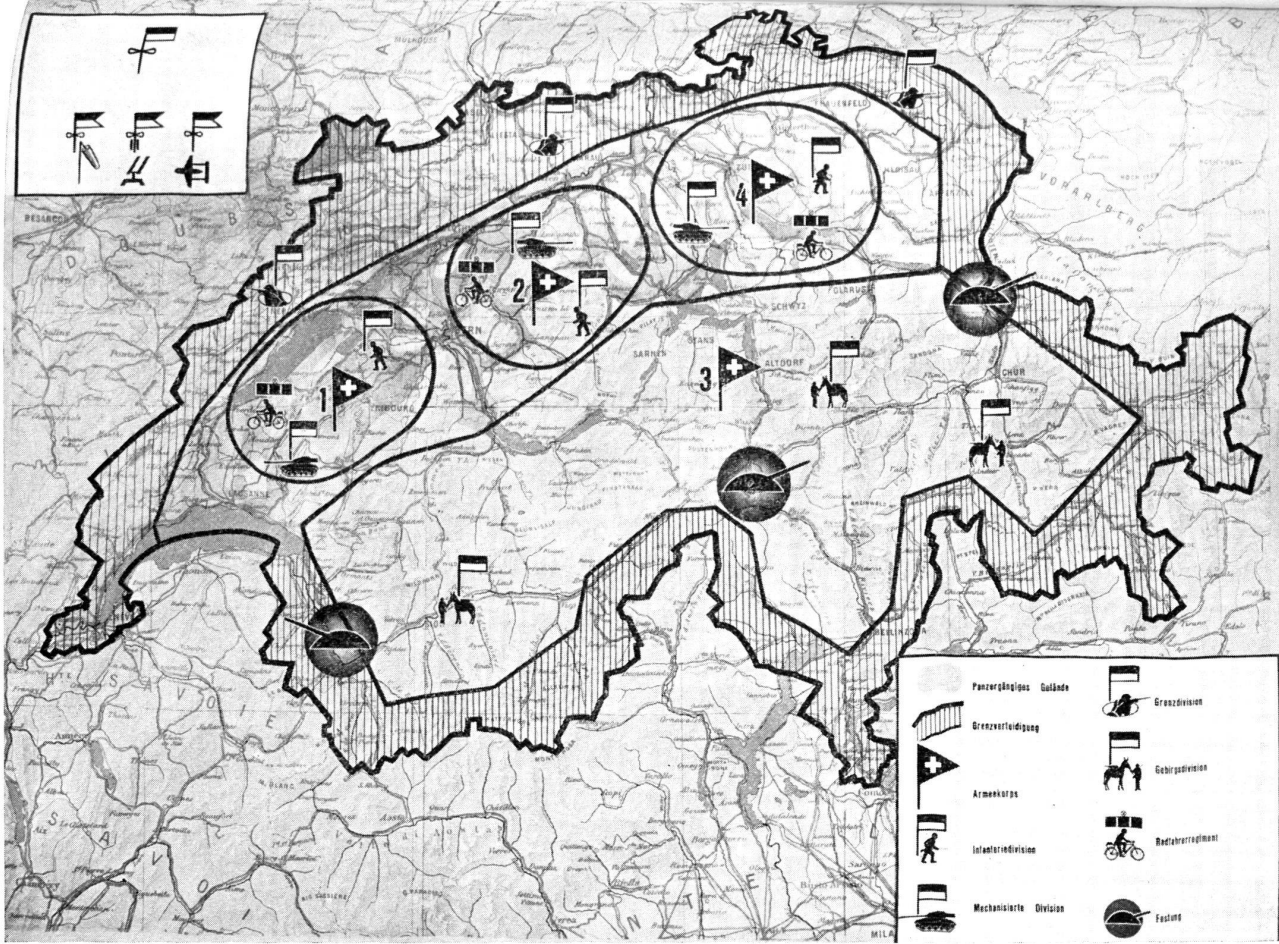
aspect, l'utilité — même pour un pays, tel que l'U.R.S.S., pourvu d'armes atomiques — de posséder de nombreuses *forces conventionnelles*.

Colonel E. LÉDERREY

Le nouvel ordre de bataille selon la réorganisation de 1961

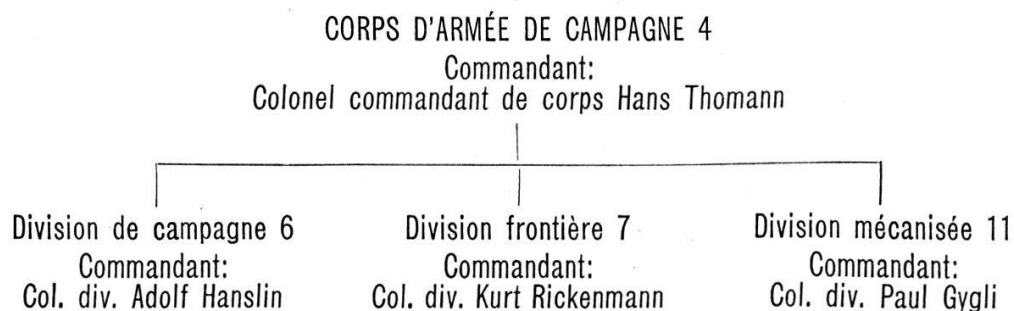
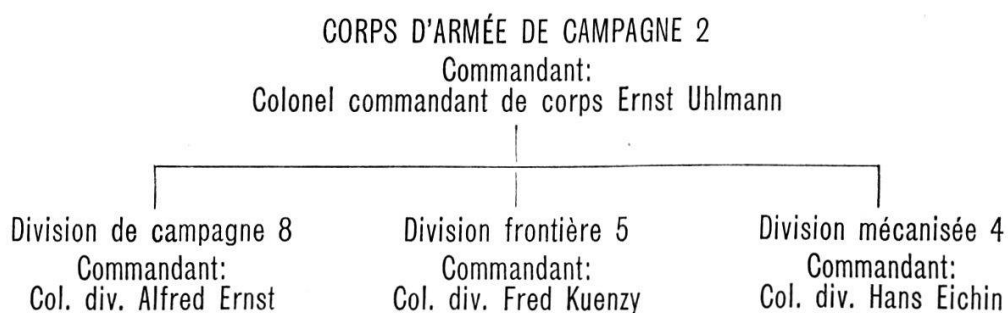
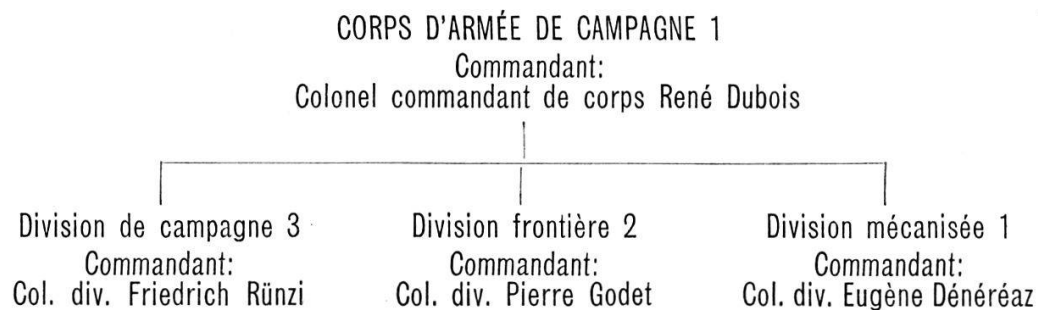
La réorganisation de 1951 entérinait les multiples retouches apportées par le Général à l'instrument qui lui avait été confié en 1939 : elle légalisait la parade au tandem char-avion qui venait de prévaloir pendant une décade. Mais « l'accélération de l'histoire » contamine à son tour celle des institutions militaires. A peine dix ans se sont-ils écoulés, une refonte complète des nôtres s'est presque aussitôt imposée à la suite des rapides progrès de la technique militaire, dominée au lendemain de 1945 par la possibilité d'un recours aux armes atomiques.

La dispersion des éléments terrestres, riposte à la menace atomique, exige l'augmentation de la puissance de feu des troupes de terre et l'amélioration de leur mobilité. Nouvelle conséquence : le rajeunissement des classes de l'armée. Mais une mobilité terrestre accrue ne se conçoit que sous un parapluie renforcé : d'où la modernisation de la défense aérienne, qui tient compte de la vitesse plus grande des bombardiers et des chasseurs-bombardiers actuels. D'autre part, le retour à une tactique plus agressive et la volonté de défendre *tout* le territoire national a nécessité un équilibre plus équitable entre l'infanterie et les armes d'appui, notamment l'artillerie. Pour assurer un échelonnement plus efficace de la défense en profondeur, une plus grande spécialisation caractérisera la composition, l'armement et l'instruction des grandes unités, jusqu'à l'échelon supérieur du corps d'armée. Enfin, une



Fractionnement de l'armée selon l'organisation des troupes 1961

ORDRE DE BATAILLE DES TROUPES COMBATTANTES



TROUPES D'AVIATION ET DE DÉFENSE CONTRE AVIONS
Commandant:
Colonel divisionnaire Primault

COMMANDANTS DES BRIGADES TERRITORIALES

Colonels brigadiers

Richard de Blonay
Kurt WierssPeter Durgiai
Ernst WidmerEmilio Lucchini
Guy de Weck

COMMANDANTS DES BRIGADES FRONTIÈRE, DE FORTERESSE ET DE RÉDUIT

(dans l'ordre alphabétique)

Colonels brigadiers

Jakob Becker
Ernst Brandenberger
Pierre Bridel
Maurice Brun
Brenno Galli
Pierre GlassonHugo Gremli
Martin Isenegger
Fritz König
Emil Lüthy
Pierre Matile
Emile PrivatGuido Rigonalli
Ludwig Sallenbach
Benno Siegwart
Ulrich von Sury
Otto Weber

organisation décentralisée et plus simple des ravitaillements à tous les échelons renforcera considérablement l'efficacité de ces formations, quel que soit leur degré de mobilité.

Toutes ces nouvelles tendances trouvent leur synthèse dans l'articulation de la défense du pays en quatre zones opératives correspondant aux quatre corps d'armée. Trois corps d'armée de campagne « sont appelés à s'opposer à un adversaire qui aurait forcé la zone frontière ou celle des Alpes, ou qui les aurait dépassées par des aéroportés. » Un corps d'armée de montagne est chargé de « défendre toute la région des Alpes, afin de protéger les flancs et les arrières de l'armée de campagne »... ou se verra « prélever, par un futur général, selon le déroulement des opérations, une partie de ses troupes à d'autres fins.¹

Outre leurs divisions de types divers, ces commandements opératifs disposeront des brigades frontière et des brigades territoriales de leur secteur ; ils coordonneront eux-mêmes toute la défense en profondeur dans leur zone d'action comme la manœuvre de leurs ravitaillements.

Le réalisme et le sens du possible qui ont présidé à l'immense travail accompli inspirent une réelle confiance. Il

¹ Nous remercions le rédacteur du Bulletin de la Section vaudoise de la Société suisse des officiers d'avoir bien voulu mettre à notre disposition le cliché de la carte ci-jointe, qui illustre le fractionnement de l'armée selon l'organisation des troupes 61.

n'est pas jusqu'au dosage des éléments mécanisés et motorisés, malgré quelques renforcements dont ils sont encore susceptibles, qui ne tienne compte de la saturation vite atteinte de notre réseau routier sur le Plateau.

Leur œuvre réalisée pour l'essentiel, laissant à d'autres la mission de perfectionner et de roder le nouvel instrument, mais assurés de la continuité indispensable à la réussite de l'entreprise, deux grands chefs, membres de la Commission de défense nationale, les commandants de corps Nager et Gonard, viennent de prendre une retraite bien méritée. L'adieu de l'armée leur a été exprimé et le salut à leurs successeurs a été présenté tout récemment par le rédacteur en chef de cette revue ¹. Ces départs ont déterminé un vaste mouvement de mutations, qui s'est propagé à travers tout l'ordre de bataille entre temps modifié. Nous en avons reproduit l'essentiel dans les tableaux précédents.

Colonel EMG RAPP

Combats d'un point d'appui DURY — 1940

9^e et 10^e Cp. du 56^e Rgt. d'inf.

(Suite)

4. LES OPÉRATIONS

a) 5 Juin, 0000 h. à 1200 h.

A Dury, aux alentours de 0000 h., le sous-lieutenant Gruère (sct. 4 - 9^e cp.) rentre d'une patrouille dont l'avait chargé le colonel commandant l'infanterie divisionnaire. Il a nettement décelé les préparatifs de l'offensive générale allemande :

¹N° de janvier 1962.